

DÉBOURBAGE - CIRCUITS INDUSTRIELS CHAUDS ET FROIDS - PROTECTION CATHODIQUE - DÉTARTRAGE - CONTRATS DE MAINTENANCE

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

 Identification du produit
 : Liquide.

 Nom commercial
 : ANTIGEL MPG

 Type de produit
 : Antigel.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industries chimiques.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : EAUX COLLECTIVES TRAITEMENTS

80, Impasse de SERPOLET ZAC

ATHELIA II, 13600 LA CIOTAT Tel: 04.94.87.53.96 Fax: 04.94.87.60.92

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) Nº 1272/2008 (CLP)

Non réglementé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

Conseils de prudence

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit n'est pas dangereux.

 Nom de la substance
 Contenance
 No CAS
 No CE
 Numéro annexe
 REACH
 Classification

 propane-1,2-diol
 : 95 %
 57-55-6
 200-338-0
 01-2119456809-23
 Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours : Consulter un médecin si une indisposition se développe.

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime

en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Ne pas utiliser de produit neutralisant.





Page: 2

Edition révisée n°:3

Date: 5 / 10 / 2012

ANTIGEL MPG

SECTION 4 Premiers secours (suite)

- Ingestion : Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.

Consulter un médecin. Rincer la bouche.

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés à l'utilisation

- Inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.

- Contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions

normales d'utilisation.

- Contact avec les yeux : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions

normales d'utilisation.

- Ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales

d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

A l'intention du médecin : Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Poudre. Mousse. Pulvérisation d'eau. Dioxyde de carbone.

- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant

le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

Produits de combustion dangereux : En cas de feu, présence de fumées dangereuses. CO, CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Combustible.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

Prévention : Ne pas fumer.

Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.



FCT

Eaux Collectives & Traitements

Page: 3

Edition révisée n°:3

Date: 5 / 10 / 2012

ANTIGEL MPG

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Ne pas respirer les vapeurs.

Les épandages peuvent être glissants.

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Assurer une ventilation d'air appropriée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber

avec un matériau approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Hygroscopique.

Combustible.

Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

Manipulation : N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

L'acier inoxydable est recommandé pour l'entreposage.

Conserver à température ambiante.

Stockage - à l'abri de : Rayons directs du soleil. Agent oxydant. Acides. Eau. Bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL

Travailleur long terme - inhalation : 168 mg/m3
Travailleur long terme local - inhalation : 10 mg/m3
Population, long terme - inhalation : 50mg/m3

Population, long terme - effets locaux inhalation : 10 mg/m3

PNEC

eau douce 260mg/l eau de mer 26mg/l

eau (dégagement intermittent) extrapolé 183 mg/l

sédiment eau douce 572mg/kg poids sec

sédiment marin 57.2mg/kg poids sec

sol 50mg/kg poids sec

STP extrapolé 2000mg/l

oral extrapolé 1133mg/kg

DNEL consommateurs





Page: 4

Edition révisée n°:3

Date: 5 / 10 / 2012

ANTIGEL MPG

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

long terme - cutanée : 213mg/kg long terme - inhalation : 50mg/m3 long terme - ingetsion : 85mg/kg long terme - local - inhalation : 10mg/m3

Protection individuelle : N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. filtre A-P2

- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.

- Protection des yeux : Lunettes. EN166

- Protection des mains : Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc.

- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucune donnée disponible.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique à 20 ℃ : Liquide. Couleur : Rouge.

9.1.b. Odeur

Odeur : Inodore.

9.1.c. Seuil olfactif: Aucune donnée disponible.9.1.d. pH: Aucune donnée disponible.

9.1.e. Point de fusion / Point de

congélation

Point de congélation [°C] : -60

9.1.f. Point d'ébullition initial -

intervalle d'ébullition

Point d'ébullition [°C] : 100-188

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : >99

9.1.h. Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible.9.1.i. Inflammabilité : Aucune donnée disponible.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures

- supérieures)

Limites d'explosivité inférieures [%] : 2.4 Limites d'explosivité supérieures [%] : 12.6

9.1.k. Pression de vapeur

Pression de vapeur, 50°C : <110kPa (1.10bar)

9.1.1. Densité de vapeur : Aucune donnée disponible.

9.1.m. Densité relative

Densité : 1.04

9.1.n. Solubilité

Solubilité dans l'eau : Miscible.

9.1.o. Coefficient de partage : n- : Aucune donnée disponible.

octanol / eau

9.1.p. Température d'auto-

iinflammabilité

Temp. d'autoinflammation [°C] : >371

9.1.q. Température de décomposition : Aucune donnée disponible.





Page : 5

Edition révisée n° : 3

Date : 5 / 10 / 2012

ANTIGEL MPG

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1.r. Viscosité : Aucune donnée disponible.

9.1.s. Propriétés explosives : Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions

normales d'utilisation.

9.1.t. Propriétés comburantes : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux.

Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

Stabilité et réactivité : Hygroscopique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales.

Réactions dangereuses : Polymérisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

Contact avec l'air.

Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts. Acides. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Alcool. Aldéhyde. Acide organique

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Inhalation : A fortes concentrations: Gorge douloureuse. Maux de tête. Gorge sèche.

- Cutanée : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.

- Oculaire : Rougeur.

- Ingestion : Douleurs abdominales, nausées.

A fortes concentrations:

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 22000 Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : > 20 000

CL50 inhalaion lapin 2H > 317 mg/l

Cancérogénicité: Aucun ingrédient repris dans cette section.Mutagénicité: Aucun ingrédient repris dans cette section.



Eaux Collectives & Traitements

Page: 6

Edition révisée n°:3

Date: 5 / 10 / 2012

ANTIGEL MPG

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques

EC50-48h Daphnia magna [mg/l]

: 34400 - Informations toxicologiques sur les ingredients. MPG (biblio)

IC50 72h Algae [mg/l]

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata) 96h = 19000mg/l

CE50 (Skeletonema costatum) 96h = 19100mg/l

CL50-96 Hrs - Truite arc-en-ciel [mg/l] : (Oncorhynchus mykiss) 40613

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation [%]

: Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucun(es) dans des conditions normales.

Log POW: -1.41

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Précautions pour l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale : Non classifié.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.





Page: 7

Edition révisée n°:3

Date: 5 / 10 / 2012

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les

autres usagers de la route. PREVENIR IMMÉDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Symbole(s): Aucun(e).Phrase(s) R: Aucun(e).Phrase(s) S: Aucun(e).

Enregistrements : ISHL au japon : : (2)-234 / 2-(8)-321 / 2-(8)-323

TSCA (Toxic Substances Control Act) aux USA

ENCS (Existing & New Chemicals Substances) au japon: + JEX: (2)-234

KECI (Korea Existing Chemicals Inv.) en Corée KE-29267

PICCS (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances) aux Philippines

INV au Canada

DSL (Domestic Substances List) au Canada

AICS (the Australian Inventory of Chemical Substances) en Australie

Autres : maladie professionnelles : 66 et 84

Stockage: 1510

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

